

Une consultation citoyenne pour mieux prévenir les risques liés aux inondations

Du **28 avril au 30 mai 2025**, la grande agglomération toulousaine associe les citoyens à la finalisation de l'élaboration du **Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) 2026-2031** à travers une **consultation publique**.

Portée par Toulouse Métropole, le Muretain Agglo, le SICOVAL, la Communauté de Communes du Grand Ouest toulousain et le Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch (SMGALT), la démarche PAPI est un **outil essentiel pour renforcer la résilience** de notre territoire aux risques liés aux inondations.

Renforcer la prévention et la protection face aux inondations : un enjeu commun

Le futur PAPI 2026-2031 a été élaboré en concertation les acteurs du territoire, en particulier les communes, dans la continuité du PAPI « d'intention » 2021-2025. Le périmètre de la démarche, initialement de 94 communes, sera étendu à 129 communes dans le prochain programme, afin de faire profiter de nouveaux secteurs sensibles de la démarche.

Ce **programme opérationnel** vise à renforcer, compléter et mieux articuler les dispositifs de prévention existants à travers des **actions concrètes et complémentaires** :

- **Protéger** : à travers des aménagements de cours d'eau réduisant les risques liés aux inondations tout en améliorant leur fonctionnement écologique, la consolidation de digues existantes, l'augmentation de la section de certains ponts ou, en dernier recours, la création de bassins de rétention des eaux ;
- **Informier et sensibiliser** : à travers la formation des élus et des agents publics et le renforcement des actions de sensibilisation auprès du grand public, des scolaires et d'acteurs privés afin de développer une culture commune du risque ;
- **Accompagner** :
 - Les communes et les intercommunalités dans la réalisation de leurs missions d'information préventive, aménagement du territoire et gestion des épisodes d'inondations (conseils, outils, exercices de mise en pratique...) ;
 - Les habitants et gestionnaires d'équipements publics et privés situés en zone inondable, à travers des diagnostics de vulnérabilité des bâtiments et des aides pour la réalisation des travaux qui en découlent.

Au total, environ **80 actions sont prévues durant les 6 prochaines années**. Le **coût total prévisionnel est proche de 50 M€**, co-financés à moitié à travers des aides publiques : en majorité par l'État (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs, dit Fonds « Barnier »),

ainsi que par la Région Occitanie (fonds propres et fonds FEDER) et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Le dossier sera présenté aux services de l'État à l'été 2025 pour instruction. La labellisation est prévue en fin d'année 2025.

Informez-vous et donnez votre avis sur le futur PAPI

La consultation publique sur le futur PAPI permet aux citoyens, aux associations et aux acteurs locaux de s'informer, de s'exprimer et de contribuer à un territoire plus résilient aux risques liés aux inondations :

- Une **plateforme digitale participative** est ouverte du **28 avril au 30 mai 2025** : www.jeparticipe.metropole.toulouse.fr
- Une **réunion publique** est prévue le **13 mai 2025** de 18h à 20h en salle Osète à Toulouse (6 Rue du Lieutenant Colonel Pélissier), et en visio-conférence (accessible depuis la plateforme Je Participe).

Lien d'inscription : <https://forms.office.com/e/z13TZMeR5P>